

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 33-335-1924 Interdiction de séjour.

n° 33-335-1924

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

20 octobre 1924

Numéro JO

n° 335 du 31/10/1924

Date du numéro

31 octobre 1924

TEXTE INTÉGRAL

le séjour de la ville d'Obock est interdit pendant dix ans à l'indigène Ahmed Abdou, condamné pour complicité de vol, le 3 avril 1922 à cinq ans de prison et dix ans d'interdiction de séjour.